

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} MARS 2021

à 20 HEURES

PRESENTS : MM. **PLISSON** Céline – **POIRAUD** Joël - **PRODHOMME** Willy – **SAVATIER** Anne – **CAYET** Christophe – **BRION** Laurent - **VIGNAUD** Pascal - **GIRARD** Valérie - **VRAY** Frédérique – **NOIRAUD** Alain – **METIVIER** Elen

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : **ROBERT** Christelle qui a donné procuration à **CAYET** Christophe - **MARCHAL** Alexandre qui a donné procuration à **POIRAUD** Joël

ABSENT EXCUSE : **LARGEAU** Frédéric

Secrétaire : Madame **VRAY** Frédérique a été élue secrétaire

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des Comptes Administratifs 2020 (Commune et Assainissement)**
- **Affectation des résultats de fonctionnement 2020**
- **Approbation des Comptes de Gestion 2020**
- **Vote du Budget Primitif Communal 2021**
- **Vote du Budget Primitif « Assainissement » 2021**
- **Renouvellement de la location du hangar de Bournezeau**
- **Vote des Subventions 2021**
- **Contrat d'assurance pour la protection juridique des élus**
- **Location d'un photocopieur**
- **City-stade – Demande de subvention auprès de Département (Activ'3)**
- **Acquisition de panneaux / Sécurisation Rue des Faluns**
- **Questions Diverses**

Approbation des Comptes Administratifs 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur **POIRAUD** Joël, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs 2020 dressés par Madame Céline **PLISSON**, Maire, et après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

INVESTISSEMENT

| | |
|---|---------------|
| - Résultat à la clôture de l'exercice précédent | + 13 168.97 € |
| - Solde d'exécution | - 43 518.33 € |
| Résultat de clôture | - 30 349.36 € |

FONCTIONNEMENT

| | |
|---|----------------|
| - Résultat à la clôture de l'exercice précédent | + 120 169.84 € |
| - Solde d'exécution | + 65 044.71 € |
| Résultat de clôture | +185 214.55 € |

RESULTAT GLOBAL : 154 865.19 €

ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT

| | |
|---|----------------------|
| - Résultat à la clôture de l'exercice précédent | + 56 404.63 € |
| - Solde d'exécution | + <u>11 503.38 €</u> |
| Résultat de clôture | + 67 908.01 € |

FONCTIONNEMENT

| | |
|---|---------------------|
| - Résultat à la clôture de l'exercice précédent | + 3 045.29 € |
| - Solde d'exécution | - <u>5 242.28 €</u> |
| Résultat de clôture | - 2 196.99 € |

RESULTAT GLOBAL : 65 711.02 €

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour le budget « Assainissement », les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Affectation des résultats de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Céline PLISSON, Maire,
Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2020,

1°) Considérant que le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 185 214.55 € pour l'année 2020,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

39 252.98 € en section d'investissement,

145 961.57 € en section de fonctionnement, à cela s'ajoute 2 850.95 €
correspondant au solde du budget CCAS clôturé au 31 décembre 2019,
soit un total de **148 812.52 €**

2°) Considérant que le budget « Assainissement » présente un déficit de fonctionnement de 2 196.99 €

Décide d'affecter la totalité du résultat en dépenses de fonctionnement, **soit 2 196.99 €.**

Approbation des Comptes de Gestion 2020

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2020 (Commune et Assainissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à renouveler, le détail des recettes, les bordereaux de mandats, les restes à réaliser et les états des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assurés que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur Damien PATRAC, Trésorier municipal, a assuré une bonne et régulière gestion des finances de la commune pendant l'année 2020,

Déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune remarque, observation, ni réserve.

Vote du Budget Primitif Communal 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les propositions suivantes au Budget Primitif Communal de l'exercice 2021 :

| INVESTISSEMENT | |
|-----------------------|--------------|
| DEPENSES | 201 103.01 € |
| RECETTES | 201 103.01 € |
| FONCTIONNEMENT | |
| DEPENSES | 552 449.52 € |
| RECETTES | 552 449.52 € |

Vote du Budget Primitif « Assainissement » 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les propositions suivantes au Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2021 :

| INVESTISSEMENT | |
|-----------------------|-------------|
| DEPENSES | 87 447.17 € |
| RECETTES | 87 447.17 € |
| FONCTIONNEMENT | |
| DEPENSES | 40 180.63 € |
| RECETTES | 40 180.63 € |

Renouvellement de la location du Hangar de Bournezeau

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le hangar de Bournezeau est loué à Madame NICLOT Anaïs qui habite au n° 7 Résidence du Lizon. Cette location était d'une durée d'un an et se termine le 31 Mars 2021.

Après avoir contacté la locataire, il s'avère qu'elle désirerait continuer à le louer.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix « POUR », accepte de louer à nouveau le hangar de Bournezeau à Madame NICLOT Anaïs, et ce, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 Mars 2022.

Sachant que ce local n'a ni électricité, ni eau, le Conseil Municipal décide de maintenir le loyer mensuel à 50 € et autorise Madame le Maire à concrétiser cette location par la signature d'une convention d'occupation précaire.

Vote des Subventions 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

| | |
|-----------------------|----------|
| A.C.C.A. | 200,00 € |
| AmberreTonic | 200,00 € |
| Comité des Fêtes | 200,00 € |
| Les 3 Coups d'Amberre | 200,00 € |

Assurance pour la protection juridique des élus

Monsieur Joël POIRAUD, 1^{er} Adjoint, présente une proposition d'assurance d'AXA, 4 avenue de Paris à Poitiers, afin de protéger tous les élus juridiquement durant la durée de leur mandat. La cotisation annuelle est fixée à 144.25 €, frais et taxes inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix « POUR » accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

Location d'un nouveau photocopieur

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de louer un nouveau photocopieur, la location de celui qui est utilisé actuellement étant trop onéreuse.

Pour ce faire, la Société Vienne Documentique sise Rue des Hauts de la Chaume à Saint Benoit, propose un photocopieur de marque XEROX C8135V_T remplissant toutes les conditions exigées par l'Agence des Territoires, prestataires des logiciels informatiques utilisés par la Mairie.

Cette location est prévue pour une durée de 5 ans à compter de la mise en service du matériel, pour un montant de 678 € T.T.C par trimestre + le coût des copies réellement effectuées à raison de 0.0029 € T.T.C. / page noire et 0.029 € T.T.C / page couleur.

La résiliation du contrat de location du photocopieur actuel ne pouvant être effectuée que le 1^{er} Juillet 2022, la Société Vienne Documentique s'engage à reverser le solde dû, soit 7 061.22 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 voix « POUR », accepte la proposition précitée de la Société Vienne Documentique, et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette location et à se faire rembourser de la somme restant due pour l'ancien photocopieur, soit 7 061.22 €

City-Stade – Demande de Subvention auprès du Département (Activ'3)

Cette délibération abroge celle du 11 Janvier 2021 portant le numéro 003/2021

Le Conseil Municipal ayant décidé la création d'un city-stade dans sa réunion du 11 Janvier 2021, pour un montant global de 30 898 € H.T.,

Madame le Maire présente un plan de financement afin de finaliser le projet qui se présente ainsi :

| CREATION D'UN CITY-STADE | | |
|--|--------------------|--------|
| Plan de Financement | | |
| Coût Total H.T. | 30 898,00 € | |
| Subventions demandées | | |
| D.E.T.R. (Etat Activ'3 (Département) | 9 269,40 € | 30% |
| | 15 000,00 € | 48.54% |
| Autofinancement | 6 628.60 € | 21.45% |
| TOTAL | 30 898,00 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Madame le Maire de demander une subvention auprès du Département au titre du volet 3 du dispositif d'accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV'), à hauteur de 48.54 % du projet.

Acquisition de panneaux pour la sécurisation de la Rue des Faluns

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'installation de chicanes Rue des Faluns, il convient d'installer des flèches pour la signalisation. Elle présente un devis de la Société Signalisation 86 de Poitiers qui se présente ainsi :

- 6 panneaux permanents B21A2, flèche oblique gauche sans support et sans bride, Diamètre 450, Classe 2 pour un montant total de 194.18 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, avec 13 voix « POUR » cette proposition et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Cette dépense sera payée en section d'investissement du budget communal.

Acquisition d'un terrain pour sécurisation Rue des Demoiselles

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la dangerosité de la Rue des Demoiselles pour le ramassage des ordures ménagères. En effet, il conviendrait d'élargir la rue en démolissant une partie du mur en pierres de Monsieur et Madame Sylvain Boulais et, par conséquent, de lui acheter le terrain nécessaire pour la sécurisation de cette rue. Affaire à suivre.

Démolition du local détruit partiellement par la tempête

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la tempête du mois de Janvier a détruit le local servant à entreposer des matériaux tout près de l'atelier communal. Elle en a informé l'assurance qui a demandé un devis de démolition du bâtiment. Mr Philippe ROBERT, maçon à Amberre a donc effectué un devis qui s'élève à 1 734 € T.T.C., comprenant la démolition de la toiture et de la charpente ainsi que l'évacuation à la déchèterie de tous les matériaux inutilisables. AXA, assureur de la commune, a remboursé la somme de 239 € sachant que la franchise était de 1 495 €.

Le Conseil Municipal, après avoir eu ces informations, décide de ne pas accepter le devis de Monsieur ROBERT Philippe, et propose de venir en aide aux agents communaux pour effectuer ces travaux.

Résiliation du contrat d'assurance relatif aux missions des élus

Monsieur POIRAUD Joël, 1^{er} Adjoint, après avoir fait le point sur les assurances contractées par la commune, propose de résilier celle nommée « Auto Mission des Elus » auprès de MMA de Mirebeau, ce qui ferait une économie annuelle de 440 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de résilier ce contrat dès le 08 mars 2021.

Aménagement et embellissement de l'entrée du Cimetière du Bourg et du Monument aux Morts

Madame le Maire propose de fleurir l'entrée du cimetière ainsi que le monument aux morts. Pour ce faire, elle présente un devis des Pépinières de la Saulaie sises à Doué en Anjou (49) pour des rosiers : 15 rosiers grandes fleurs, 17 rosiers miniatures et 4 rosiers tiges. Il s'élève à 328.49 € T.T.C.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Madame de Maire à signer le devis correspondant.

Nettoyage de la façade de la Mairie et de la Salle Polyvalente

Madame le Maire propose de nettoyer la façade de la Salle Polyvalente et de la Mairie. Pour ce faire, un nettoyeur puissant et efficace doit être utilisé. Elle présente un devis de la Société PPG Distribution de Poitiers qui s'élève à 294 € T.T.C.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.